

## COMMUNE D'AUSSONNE

## EXTRAIT N° 62/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Certifié exécutoire

En exercice: 29

Présents : 23

Votants: 27

Procurations: 04

Reçu en Préfecture le : 2 9 AOUT 2013

Affiché le : 2 8 ADVI 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 14 août 2013

PRÉSENTS: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

## **PROCURATIONS**

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
.Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
N. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

ABSENTS: Mme CURAND, M. SALAÜN

Secrétaire: Mme GL'ZOL' n'été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de FRANCON, MONT-DE-GALIE et VAUDREUILLE souhaitent adhérer au SITPA. Par délibération du 29 mars 2013, le Conseil Syndical a donné son accord pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, le Conseil Municipal doit approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

D'approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Lysiane MAUREL